

Département du Gers

Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat

Arrêté le 08 février 2024
Enquête publique du 16 septembre au 18 octobre
PLU approuvé le 04 mars 2025



Gascogne Toulousaine
Communauté de communes

PLAN DE ZONAGE

3.2

La commune de : CASTILLON-SAVES

Projection RGF 93 / Lambert 93
Source : CCGT - Atelier Urbain - Cadastre DGFIP 2024 tous droits réservés

- ZONAGE D'URBANISME
- U1d : Tissu villageois des autres communes
 - U2b : Tissu urbain à vocation principale d'habitat
 - AU2 : Zone à urbaniser
 - A : Zone agricole
 - Asp : Secteur dédié aux services publics ou d'intérêt collectif
 - Ada : STECAL de diversification de l'activité agricole
 - At : STECAL destiné aux activités de tourisme et de loisirs
 - Ax : STECAL destiné à l'extension des activités diffusées existantes
 - N : Zone naturelle
 - Nce : Corridor écologique lié à la présence de l'eau (Trame bleue)

- PRESCRIPTION PONCTUELLE
- Élément paysager à protéger : bâtiment remarquable (article L151-19 du CU)
 - Élément paysager à protéger : petit patrimoine (article L151-19 du CU)
 - Arbre isolé à protéger - Élément paysager (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : mare (article L151-23 du CU)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11 du CU)

- PRESCRIPTION LINEAIRE
- Espace Boisé Classé à protéger ou conserver (article L113-1 du CU)
 - Espace Boisé Classé à créer (article L113-1 du CU)
 - Élément paysager à protéger : murets (article L151-19 du CU)
 - Élément paysager à protéger : haie (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : cours d'eau (article L151-23 du CU)

- PRESCRIPTION SURFACIQUE
- Élément paysager à protéger : paysage/histoire (article L151-19 du CU)
 - Élément paysager à protéger : boisement (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : plan d'eau (article L151-23 du CU)
 - Élément paysager à protéger : zone humide (article L151-23 du CU)
 - Emplacement réservé (article L151-41 du CU)
 - Périmètre des secteurs avec OAP

